



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité cha	
	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception :27	
Dossier complet le :18 06 2024	
N° d'enregistrement : 2024_7905	
Intitulé du projet	
indicole do projet	
Création d'une fourrière animale dans la commune de Sa	llaumines
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
identification do (ou des) maitre(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
.1 Personne physique	
Nom	Prénom(s)
Nom Lecouf	Prénom(s) Marine
Lecouf	
Lecouf Personne morale	Marine
Lecouf 2.2 Personne morale Dénomination	Marine Raison sociale Lens
Lecouf Personne morale Dénomination Communauté d'agglomération Lens-Liévin	Marine Raison sociale
Lecouf Personne morale Dénomination Communauté d'agglomération Lens-Liévin N° SIRET 2 4 6 2 0 0 3 6 4 0 0 0 8 0	Marine Raison sociale Lens Type de société (SA, SCI)
Lecouf Personne morale Dénomination Communauté d'agglomération Lens-Liévin N° SIRET	Marine Raison sociale Lens Type de société (SA, SCI) Communauté d'agglomération
Lecouf Dénomination Communauté d'agglomération Lens-Liévin N° SIRET 2 4 6 2 0 0 3 6 4 0 0 0 8 0 Représentant de la personne morale : Madame	Marine Raison sociale Lens Type de société (SA, SCI) Communauté d'agglomération Monsieur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Installations classées pour la protection de l'environnement 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée; de plus de 0,5 hectares

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par	cas d	ans le	cadre du	dispositif	prévu	aux
l et	t II de l'article R.122-2-1 du code de l'environne	ment?	? (claus	se-filet)?			

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a pour projet l'installation d'une fourrière animale sur la commune de Sallaumines. Cette dernière prévoit une capacité d'accueil de 48 chiens et nécessite donc une déclaration ICPE.

Le projet s'implante sur un ancien site industriel qui semble avoir été exploité depuis les années 1960 selon les photographies historiques. Aujourd'hui le site comprend les bâtiments de 2 sociétés et laisse place en grande partie à un espace naturel de prairie et de boisement.

Le projet nécessitera certainement une opération de défrichement du boisement en place sur le terrain.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet est issu de l'étude de faisabilité du déplacement de la fourrière animale située à Lens. En effet, la vétusté de la fourrière actuelle à différents niveaux, incite la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à trouver une solution de remplacement. Cette ancienne fourrière sera très certainement revendue dans l'état avec tous les équipements.

L'objectif du projet est donc de permettre d'assurer la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis sur la commune de Sallaumines et sur le territoire de l'agglomération Lens-Liévin dans des conditions conformes.

L'objectif est également de donner une nouvelle image à la fourrière animale grâce à ce nouveau projet. Il s'agit de réfléchir à l'environnement que reflète la fourrière et doit s'apparenter au bien être animal, à l'apaisement mais aussi la sécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se situe sur les parcelles AB 804 de 7 777 m² et AB 917 de 36 346 m². Son implantation sur ces parcelles est calculée en tenant compte des bâtiments autour en prenant une marge de 100 m : mise à distance réglementaire vis-à-vis des locaux animaliers. Il en résulte une totale de terrain disponible de 4 300 m² (Cf. Annexe 9). Sur ces 4 300 m², la surface minimale estimée pour contenir l'ensemble des surfaces (bâtiments) du programme est de 2 880 m² (terrain de 36x80m pour cette configuration), à laquelle doivent s'ajouter les espaces libres périphériques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La fourrière sera dimensionnée pour accueillir :

- 17 boxes de soins
- 17 boxes SACPA (Fourrière Animale Départementale)
- 10 boxes quarantaine

Soit un ensemble de 48 boxes

La volonté pour l'organisation du bâtiment est de scinder les parties publiques des zones réservées au personnel, afin d'offrir un cadre de travail efficace et de garantir un maximum de confidentialité :

- une circulation extérieure simple, desservant l'ensemble des bâtiments
- une implantation des bâtiments judicieuse garantissant isolement tout en minimisant les trajets piétons
- des espaces de "respiration" paysagers (patios, espace vert pour chien)

La fourrière accueille le public du Lundi au Vendredi, de 8h à 17h. En dehors de ces horaires, seul le personnel est présent pour les soins et l'exploitation générale. soit le site est en astreinte (nuit).

- Les boxes ne seront pas aménagés en vis-à-vis.
- Les parkings et espaces du personnel doivent être à l'abri des accès publics.
- Le site est clôturé et à accès contrôlé.

Les parkings accueilleront des véhicules de types : semi-remorque de livraisons, types 19 tonnes pour les camions d'équarrissage, le parking du public.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Procédure d'autorisation de défrichement selon les caractéristiques du boisement
- Dossier ICPE de type déclaratif (48 chiens)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet		Valeurs
Parcelles AB 804 et AB 917 Total bâtiments / total extérieurs Total chenil Total fonctionnement Total administration	(Cf. Annexe 10)	Surface totale : 44 123 m ² 1 184 m ² / 125 m ² 781 m ² 156 m ² 247 m ²

4.0			100	• -
4.6	Local	lisation	du i	oroiet

, ,
Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie : Rue Emile Lefebvre
Lieu-dit:
Localité : Sallaumines
Code postal : 6 2 4 3 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 0 2 ° 5 1 , 4 1 " 9 Lat.: 5 0 ° 2 5 , 2 6 " 6
Dougles settinguing 5° c) 6° c) h) et c) 7°c) 0°c) 40° 44°c) h) 42° 42° 22° 22° 22° 24° 25° 26° 27° 20° 42°
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " "
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " "
Communes traversées :
Sallaumines (62 430)
Drécies de desument d'urbanisme en vigueur et les Tanages auveniels le projet est coumis :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de Sallaumines et le zonage au droit du projet est zone 1AUe : zone d'urbanisation à court ou moyen terme destiné à l'accueil d'activités économiques
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui ☑ Non

4.7

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».							
5	Sensibilité environne	emer	ntale	e de la zone d'implantation envisagée				
servi chaq	ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	notam	ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de				
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.				
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	La ZNIEFF directive "Oiseaux" la plus proche se situe à 15 Km au Nord-Est : Cinq Tailles (FR3112002) La ZNIEFF directive "Habitats" la plus proche se situe à 10,4 Km à l'Est : Pelouses métallicoles de la pleine de la Scarpe (FR3100504)				
	En zone de montagne ?		V					
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 4 Km au Sud Ouest, il s'agit du Terril de Pinchonvalles (FR3800093)				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V					
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V					

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	La commune de Sallaumines est concernée par un PPBE mais le projet se situe en dehors du zonage exposé au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	V		L'ensemble du projet fait parti du périmètre de 500 m du monument historique nommé "aux victimes de la catastrophe de Courrières"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Le projet se situe en dehors des zones à dominante humide selon le SDAGE Artois-Picardie.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Le secteur d'étude ne se situe pas dans l'emprise des sites et sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le site N2000 directive Oiseaux le plus proche se situe à 15 Km au Nord Est, il s'agit de la ZPS "Cinq Tailles" Le site N2000 directive Habitats le plus proche se situe à 10,4 Km au Nord, il s'agit de la ZSC "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe"
D'un site classé ?		V	Le site classé le plus proche est le SC "Lavoir de Fouquières" à 1,7 Km m au Nord Est.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	✓		
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	V		Il est possible que le projet entraine la destruction d'habitats notamment au niveau des reptiles qui est un enjeu identifié sur le site. il faudra prendre en compte les périodes favorables pour la réalisation des travaux afin que l'intervention ait le moins d'impact possible. (Cf. paragraphe 6.5)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Si l'état boisé est constaté sur les parcelles concernées le projet engendrera la consommation d'un espace forestier.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		~	Le projet engendrera un trafic mais celui-ci sera peu perturbant et va s'implanter sur une route existante.
	Est-il source de bruit ?	V		Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation d'engins. Possibilité de nuisances sonores via les animaux, projet conçu selon le confort acoustique (Cf: annexe 8)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		✓	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		✓	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins mais les nuisances liées aux vibrations seront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		✓	
sions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		Nuisances possibles en phase travaux du fait notamment de la circulation des engins mais les nuisances liées à la poussière seront temporaires.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		✓	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Émissions	Engendre-t-il des effluents?	V		La gestion des eaux usées se fera via un réseau séparatif. Les eaux pluviales seront gérées par l'infiltration totale à la parcelle.
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Les terres issues du terrassement du gros œuvre seront évacuées à la décharge par l'attributaire du lot, conforme à la réglementation vis à vis des matières recyclables et non recyclables.
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :					

	res incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ?
	□ Oui ☑ Non
	Si oui, décrivez lesquelles :
6.4	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
	dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6 .5	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
	enues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
	ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
	La communauté d'agglomération de Lens-Liévin, s'engage dans une démarche volontaire de haute qualité environnementale pour la création d'une fourrière sur la commune de Sallaumines. Cela permet de définir les niveaux minimums de performances à atteindre sans forcément rechercher de certification.
	Les cibles visées pour la haute qualité environnementale souhaitée sont les suivantes:
	relation du bâtiment avec son environnement immédiatchoix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
	chantier à faible impact environnementalgestion de l'énergie
	- gestion de l'eau - gestion des déchets d'activités
	- maintenance - pérennité des performances environnementales - confort hygrothermique
	- confort acoustique
	- confort visuel - confort olfactif
	qualité sanitaire des espacesqualité sanitaire de l'air
	- qualité sanitaire de l'eau
	(Cf. Annexe 8)

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Autoévaluation facultative : Cf. annexe 8		

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet			
1	Annexe 8 : auto-évaluation facultative	✓	
2	Annexe 9 : Aire disponible d'implantation	✓	
3	Annexe 10 : Récapitulatif des surfaces	✓	
4	Annexe 11 : Organisation du chenil	V	
5			

9	Engagement et signature

Engagement et signature				
Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables				
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements d	si-dessus 🗌			
Nom				
Prénom	Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT Date de signature : 20/02/2024			
Qualité du signataire	Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Len Liévin			
	The state of the s			
À	PET 1			
Fait le//	Signature du (des) demandeur(s)			